



La randonnée petite distance

2

Jusqu'à présent, avec le Plan départementale des itinéraires de promenade et de randonnée du Finistère, le critère de distance de 3 km minimum était éliminatoire pour un itinéraire de randonnées. Aujourd'hui, avec le Schéma départemental des randonnées, il devient un atout à mettre en valeur pour des publics spécifiques pratiquant de la randonnée courte distance, autrement dit les personnes adeptes de la balade.

La balade sans difficulté, proche de son domicile, permettant de passer un moment agréable de détente et de découverte comme mode de randonnées de proximité, est de plus en plus prisée par les nouveaux usagers.

Qui sont ces nouveaux randonneurs adeptes de la balade ?

Les publics concernés par ces itinéraires de randonnées petite distance sont aussi bien des Finistériens situés en milieu urbain et péri-urbain que des touristes venus découvrir nos cités.

De nouveaux besoins de randonnées sont également perceptibles sur les communes rurales dans lesquelles les liaisons douces créées au sein des lotissements et des zones nouvellement aménagées (sentes et allées piétonnes...) sont plébiscitées pour la balade.

C'est enfin un public de personnes âgées, d'usagers lents (parents avec poussette) et de personnes à mobilité réduite qui est largement concerné par la balade.

Ces usagers se caractérisent tous par une vitesse de déplacement faible à cause d'une mobilité contrainte ou d'une capacité physique limitée.

L'accessibilité et les services sur ces itinéraires de proximité doivent donc être adaptés.

Des caractéristiques spécifiques à prendre en compte

- i Les itinéraires sont à concevoir autant en boucle, qu'en aller-retour.
- i Des sites touristiques ou de loisirs doivent agrémenter l'intérêt de l'itinéraire (en milieu urbain, les parcs et jardins sont attractifs, tout comme des points de vue sur la ville...).
- i La présence de points de repos (bancs, murets, points de vue...) reste primordiale pour ponctuer la balade et améliorer son accès à tous.
- i Du fait de leur faible distance, les circuits peuvent s'inscrire sur le territoire d'une seule commune.
- i La promotion de ces itinéraires de proximité a un impact fort sur la fréquentation si le support est bien adapté au public concerné : publication régulière du circuit dans le journal de quartier, dans la gazette locale, affichage en mairie, site Internet...





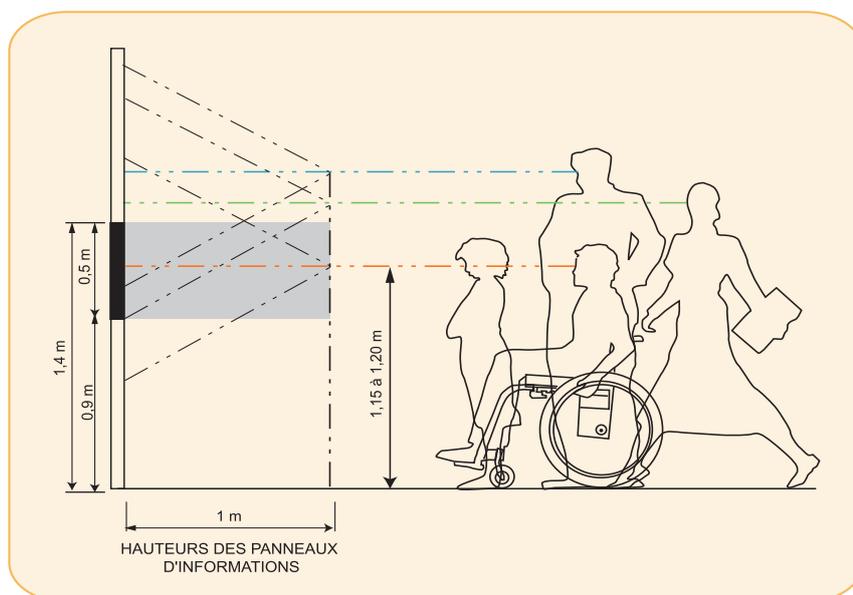
Quelques conseils techniques simples

- i Le revêtement enrobé ou tout autre revêtement dur ne peut être ici un critère éliminatoire, il participe même à l'attractivité de l'itinéraire pour les publics lents (poussettes, personnes à mobilité réduite...).
- i L'emploi de mobilier d'information et d'interprétation doit être adapté au public (hauteur de lecture pour les personnes en fauteuil...).
- i Le balisage en milieu urbain doit être affiné par rapport au milieu rural afin de ne pas perdre le fil de l'itinéraire (renforcer la pré-signalisation, raccourcir les distances, ...). Il doit être également réalisé dans les deux sens entre les balises.
- i La signalisation directionnelle en milieu urbain doit rester discrète : l'emploi des bornes est à privilégier au détriment des panneaux.
- i La présence de publics à mobilité réduite (poussettes, fauteuils roulants...) demande des accès faciles et adaptés aux normes (rampes d'accès, garde-corps, stationnements...), ainsi que le respect des gabarits au niveau des passages d'obstacles (des cheminements de 1m60 minimum, pas d'escaliers sans alternative...).



Le cahier « Accessibilité pour tous » donne les gabarits-type et les normes à respecter.

Dimensions conseillées pour les panneaux d'informations selon les publics (source AFIT) ▶



Penn-ar-Bed

Direction de l'eau et de l'environnement
Service des espaces naturels et des paysages
32, boulevard Duplex
29196 QUIMPER Cedex
Tél : 02 98 76 21 48
Fax : 02 98 76 24 60
Courriel : senp@cg29.fr